



Ifolog Méditerranée

Formation

**TECHNICIEN(NE) EN LOGISTIQUE
D' ENTREPOTAGE
niveau IV (code NSF : 311 p)**

Programme

Coordonner et contrôler les opérations liées aux mouvements des marchandises en entrepôt

Réguler les activités liées aux flux d'entrée et sortie de marchandises en entrepôt

Renseigner et valider les documents de transport, le cas échéant en anglais

Traiter les non-conformités liées aux flux d'entrée et de sortie de marchandises en entrepôt, le cas échéant en anglais

Organiser les zones d'entreposage Coordonner les inventaires des produits en stock

Organiser l'activité des équipes et la gestion du matériel de la zone d'entreposage

Établir le planning d'activité des opérateurs en entrepôt

Suivre les ratios de production en entrepôt

Animer une équipe d'opérateurs en entrepôt

Organiser l'entretien de la zone de stockage, du parc de matériel et des outils de travail



COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI

Mettre en œuvre et faire respecter les règles de qualité et de sécurité.

Rendre compte de l'activité, des problèmes rencontrés et proposer des solutions d'amélioration.

NIVEAU ET/OU DOMAINE D'ACTIVITÉ (RUBRIQUE RNCP)

Niveau IV (Nomenclature de 1969). Convention(s) : Conventions collectives et accords de branche selon l'activité économique de l'entreprise ou Convention Collective Nationale des transports routiers et activités auxiliaires pour les entreprises identifiées sous le code "63-1 E Entreposage non frigorifique", dans le secteur du transport routier, pour le compte de tiers, une activité de prestations logistiques sur des marchandises qui ne leur appartiennent pas et qui leur sont confiées

FICHE(S) ROME DE RATTACHEMENT (RUBRIQUE RNCP)

N1303 Intervention technique d'exploitation logistique

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Le (la) technicien(ne) en logistique d'entreposage contribue au fonctionnement optimal de l'entrepôt dans le respect des procédures de sécurité, de qualité et de protection de la santé au travail. Il (elle) organise, coordonne et contrôle au quotidien la réception, le stockage, la préparation et l'expédition des marchandises dans la zone d'entreposage dont il (elle) a la charge. Il (elle) lisse l'activité en fonction des ressources humaines et matérielles mises à sa disposition. Il (elle) encadre une équipe d'opérateurs : manutentionnaires, caristes, préparateurs de commandes, et toute personne nécessaire à la production de la commande. Il (elle) répartit les tâches, affecte les matériels, s'assure de la disponibilité et de l'état des zones de stockage, des matériels d'emballage, des engins de manutention, des outils informatiques, des équipements de protection individuelle. Il (elle) affecte les emplacements aux produits, assure le suivi des stocks et veille à la conservation des marchandises. Il (elle) participe au suivi des indicateurs de production et de qualité. Régulièrement, il (elle) rend compte de son activité à son supérieur hiérarchique. En relation fréquente avec les clients, les fournisseurs, les prestataires de services et les services internes de l'entreprise, il (elle) peut être amené(e) à utiliser la langue anglaise.

Le (la) technicien(ne) en logistique d'entreposage prend en compte au quotidien les éléments de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) et de développement durable liés au contexte de son activité : il (elle) s'assure de la protection de la santé des personnes, de la sécurité des marchandises et des matériels, de la propreté des zones de travail et de stockage, de l'utilisation rationnelle des outils de travail.

Le (la) technicien(ne) en logistique d'entreposage exerce son activité dans des entrepôts, dédiés ou prestataires de service, les dépôts de stockage d'entreprises de production, ou des plates-formes de distribution. Le port d'équipements de protection est requis. Il (elle) peut être amené(e) à participer aux tâches de manutention.

Il (elle) travaille sous la responsabilité d'un(e) responsable d'exploitation ou d'un (une) chef de dépôt, qui définit des objectifs de production, de qualité et de service client. Dans la limite de ses responsabilités et dans le cadre des réglementations et des procédures internes à l'entreprise, il (elle) est autonome dans l'organisation de son activité.

Les conditions d'exercice de l'emploi et l'environnement du travail sont impactés par le mode d'organisation de l'entrepôt et son système d'information, le degré d'automatisation du site, la nature de marchandises, le cadre réglementaire et contractuel. Les horaires peuvent être décalés ou postés. Des astreintes sont possibles.